

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC259 (Rect)

présenté par

Mme Charvier, Mme Pouzyreff, Mme Calvez, Mme Bergé, M. Bois, M. Bouyx, Mme Brugnera, Mme Cazarian, Mme Charrière, M. Claireaux, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Jacqueline Dubois, M. Freschi, M. Gérard, Mme Granjus, M. Henriet, M. Kerlogot, Mme Lang, M. Le Bohec, Mme Mörch, Mme Muschotti, Mme Piron, Mme Provendier, Mme Racon-Bouzon, Mme Rilhac, Mme Rixain, M. Cédric Roussel, M. Sorre, M. Studer, M. Testé, M. Vignal et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 12

Substituer à l'alinéa 4, les quatre alinéas suivants :

« 3° À l'article L. 329-4 :

« a) Le mot : « thématiques » est remplacé par le mot : « ciblés » ;

« b) (*nouveau*) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Au moins 1 % du budget d'intervention de l'Agence nationale de la recherche est consacré au partage de la culture scientifique. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La culture scientifique est devenue un enjeu majeur de la culture générale pour comprendre le monde dans lequel nous vivons et appréhender les fondements de la prise de décision. Alors que les questions de société dans lesquelles la science est impliquée sont de plus en plus nombreuses (nucléaire, OGM, réchauffement climatique, bioéthique, intelligence artificielle...), qu'elles touchent aux convictions intimes de chacun ; la culture scientifique doit venir comme un outil pour développer son esprit critique et donc sa liberté intellectuelle. Pour contrer les canulars, les fausses informations, les théories du complot et les doctrines dénielles qui circulent abondamment et qui font de plus en plus d'adeptes dans une société en crise de confiance, nous devons prendre les mesures nécessaires.

Aujourd'hui, nous devons accélérer sur ce sujet et cet amendement propose de reprendre une des initiatives emblématiques du rapport annexé pour la consacrer dans la loi.